République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université El-Wancharissi - Tissemsilt

Faculté : Lettres et Langues Etrangères
Département : Langue Française
Année Universitaire : 2026/2027
Promotion : L2
Semestre : 3
Module : Civilisation de la langue d'étude
Cours 04

La construction des empires coloniaux français (XVIe-XXe siècle)

Le Déclin de la puissance coloniale française (1763-1814)

1. Les fragilités structurelles de l'empire

La consolidation de cet empire se heurte à plusieurs faiblesses structurelles. La priorité accordée au profit mercantile immédiat par les compagnies commerciales entre souvent en conflit avec une vision géostratégique à long terme, comme en témoigne le rappel de Dupleix en 1754, désapprouvé pour sa politique expansionniste en Inde. Un autre handicap majeur réside dans la faiblesse du peuplement français, particulièrement évidente en Amérique du Nord face à la démographie dynamique des colonies britanniques. Enfin, les vicissitudes de la politique européenne et les conflits récurrents fragilisent l'édifice colonial.

2. La rivalité franco-britannique et ses conséquences

La rivalité impériale avec la Grande-Bretagne, initiée sous Louis XIV, conduit à d'importantes pertes territoriales. Le traité d'Utrecht (1713) entérine la cession de l'Acadie, des territoires de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve et de Saint-Christophe. Le conflit décisif de la guerre de Sept Ans se solde par le désastreux traité de Paris de 1763, qui réduit drastiquement l'empire français. La France ne conserve alors que quelques îles antillaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Domingue, Sainte-Lucie), la

Guyane, les comptoirs de Gorée, les îles de France et Bourbon, et cinq comptoirs en Inde. Le traité de Versailles (1783) lui permettra de récupérer les comptoirs du Sénégal et l'île de Tobago, tandis que l'archipel des Seychelles est occupé dans l'intervalle.

Cette rétraction impériale est globalement acceptée par l'opinion et les élites métropolitaines, qui manifestent une certaine indifférence aux questions coloniales tant que les intérêts commerciaux essentiels sont préservés, c'est-à-dire la possession des « Isles à sucre » aux Antilles, des comptoirs indiens et des points d'appui pour la traite négrière en Afrique.